

**SEANCE DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
« CHINON, VIENNE ET LOIRE »  
EN DATE DU MARDI 31 MARS 2015  
COMPTE - RENDU**

L'an deux mil quinze le mardi trente et un mars à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes CHINON, VIENNE ET LOIRE se sont réunis dans la Salle Marcel Vignaud au Pôle Administratif d'Avoine, 32 Rue Marcel Vignaud à AVOINE (37420), sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Pendant la présentation du Compte Administratif du SPANC, Monsieur Jacques AUPIC, Vice-Président, a été élu Président de séance.

**Date de la Convocation : MERCREDI 25 MARS 2015**

**PRESENTS :**

M. J.AUPIC - M. C.BORDIER - M. JV.BOUSSIQUET - M. B.CHATEAU - M. P.CHARRIER  
M. L.CHAUVELIN - MME A.CHEVALIER - M. D.DAMMERY - MME C.DELAGARDE - M. R.DELAGE  
M. Y.DESBLACHES - M. JL.DUPONT - M. D.FOUCHÉ - MME MF.GENET - MME F.GRANDIN  
MME GREAULT-CHIONNA - M. D.GUILBAULT - M. P.GUILLARD - M. D.HANNEQUART - MME F.HENRY  
MME C.LEROY - M. M.LESOURD - M. J.MANCEAU - M. JLMARTINEAU - MME M.MILLET - M. G.MORTIER  
M. D.MOUTARDIER - M. V.NAULET - M. M.PAVY - M. S.PINAUD M. M.PLOUZEAU - MME V.POYART  
MME I.RAIMOND PAVÉRO

**ABSENTS EXCUSES :**

M. J.ALBERT avait donné pouvoir à M. S.PINAUD,  
M. D. GODOY avait donné pouvoir à M. Y.DESBLACHES  
MME G.HAILLOT avait donné pouvoir à M. G.MORTIER  
MME C.LAMBERT avait donné pouvoir à M. D.DAMMERY  
MME M.LUNETEAU avait donné pouvoir à M. M.PAVY  
MME T.MERCIER avait donné pouvoir à M. JL.DUPONT  
MME C.PERIN-BESNARD avait donné pouvoir à M. D.GUILBAULT  
M. G.THAREAU avait donné pouvoir à M. V.NAULET  
M. B.SICOT

Madame Martine MILLET est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé.

## **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

Monsieur Denis FOUCHÉ présente au conseil les orientations stratégiques définies dans l'étude de Programme Local de l'Habitat en cours :

- Un développement démographique, à l'échelle du Pays, d'environ 0,7 % par an pour la période 2011-2021, soit un besoin annuel de 396 logements.
- La priorisation des centralités en renforçant les pôles urbains.
- La prise en compte du niveau d'équipement dans la programmation des futurs logements
- Modérer la consommation foncière

Monsieur CHAUVELIN pose la question de l'implantation des logements pour personnes âgées ; Monsieur FOUCHÉ répond que les choix d'implantation seront fonction du niveau d'équipement des communes afin que les personnes âgées aient accès aux services nécessaires.

Le conseil adopte à l'unanimité ces orientations et décide d'affermir les trois tranches conditionnelles prévues au contrat :

Tranche n° 1 Elaboration des orientations stratégiques au niveau de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire : 11 738,99 € TTC

Tranche n° 2 Programme d'actions : 18 468,35 € TTC

Tranche n° 3 Diffusion et partage du PLH : 4 385,46 € TTC

## **ZONE D'ACTIVITES 8 HECTARES : AMENAGEMENT ET ACQUISITION**

Monsieur Jean-Vincent BOUSSIQUET présente au conseil le contrat de réservation avec la société ICADÉ pour l'acquisition de 8 bâtiments de 250 m<sup>2</sup> chacun pour un montant de 1 694 000 euros HT dans le cadre d'une VEFA.

Le conseil approuve à l'unanimité et sollicite une subvention du Conseil Général, dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Solidaire, d'un montant de 227 410 euros.

Monsieur DUPONT précise que la Chambre de Commerce et d'Industrie, partenaire de l'opération qui doit également acquérir plusieurs cellules, attend l'autorisation du Préfet de Région, son autorité de tutelle.

## **RESTAURATION DE LA FUYE**

Monsieur Jean-Vincent BOUSSIQUET présente au conseil la deuxième tranche du programme de restauration de la Fuye de l'Abbaye de Seuilly qui consiste en la reconstruction de la charpente, de la couverture et des maçonneries intérieures.

L'échelle circulaire sera également reconstituée et il sera prévu un éclairage intérieur et extérieur.

Le montant de l'opération est évalué à 173 572 euros TTC et les subventions sont sollicitées auprès de l'Etat (DRAC et DETR) ainsi qu'auprès du Conseil Régional dans le cadre du Contrat de Pays.

## **ZONES D'ACTIVITES DE CHINON**

Sur proposition de Monsieur Jean-Vincent BOUSSIQUET, le conseil décide :

- La cession de la parcelle cadastrée section C n° 1276p pour environ 1 475 m<sup>2</sup>, sur la Plaine des Vaux n° 1 à Monsieur MAZEL moyennant le prix de 16 euros le mètre carré ;
- La cession de la parcelle cadastrée section AL n° 493 pour 2 058 m<sup>2</sup> sur la Plaine des Vaux n° 2 à la SCI PIERREFONDS, moyennant le prix de 17 euros le mètre carré.

## **OFFICE DE TOURISME**

Monsieur Jean-Vincent BOUSSIQUET présente au conseil un avenant à la convention avec l'Office de Tourisme la prolongeant jusqu'au 30 juin 2016, dans les mêmes conditions financières.

Monsieur Jean-Luc DUPONT rappelle le projet de fusion des offices de tourisme du Pays, en cours d'étude qui doit se réaliser progressivement avec un point d'étape en décembre prochain.

L'avenant est adopté à l'unanimité.

## TAXE DE SEJOUR 2015

Monsieur Jean-Vincent BOUSSIQUET présente au conseil une modification des taux de la taxe de séjour applicable aux chambres d'hôtes, en application de la loi des finances 2015.

Le conseil fixe le tarif à 0,56 € avec une taxe additionnelle de 0,06 € au profit du département soit 0,62 € par nuitée.

Monsieur Gilles MORTIER rappelle la nécessité d'aller vers un paiement au trimestre, voire annuel pour les sommes inférieures à 50 euros.

Monsieur Jean-Luc DUPONT répond que le logiciel informatique récemment acquis est en cours de paramétrage cet effet.

## CULTURE

Sur proposition de Madame Ann CHEVALIER, le conseil :

- fixe les tarifs du banquet Palindrome organisé la veille de l'exposition SPOERRI :

- . Adulte : 40 €
- . Moins de 12 ans : 20 €

- Fixe les tarifs des sites patrimoniaux situés dans la ville de Chinon et Pass 3 sites :

- Entrée musée plein tarif : 3 euros
- Entrée collégiale Saint Mexme : 3 euros
- Entrée Chapelle Sainte Radegonde : 3 euros
- Pass 3 sites : 6 euros
- Exonéré : moins de 12 ans, membres de la Société Historique Chinon Vienne et Loire, guides conférenciers, étudiants en histoire de l'art, histoire et archéologie, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux.

Et autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la Ville de Chinon à cet effet.

## DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONDUITE D'UNE POLITIQUE SOCIOEDUCATIVE ET LE LOGEMENT DES JEUNES

Monsieur Denis MOUTARDIER présente au conseil le projet de lancement d'une délégation de service public portant sur la conduite d'une politique socioéducative et le logement des jeunes dans les Foyers Jeunes Travailleurs.

Il rappelle qu'une délégation de service public avait été conclue par la Ville de Chinon pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2015 avec l'association CLAAC.

Cette convention de délégation de service public avait été reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2014 par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire dans le cadre de la fusion des Communautés de Communes, l'essentiel des compétences ayant été transférée à la Communauté de Communes.

Monsieur Denis MOUTARDIER présente alors les caractéristiques des prestations qui seront demandées au délégataire :

- . Durée de 6 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2021,
- . Le périmètre de la délégation de service public sera étendue aux nouveaux équipements d'accueil et de logements des jeunes (Pôle intergénérationnel d'Avoine – Pôle des Groussins à Chinon)

Les autres champs concernés sont :

- . la conduite d'une politique socioéducative
- . des actions d'animations
- . des actions d'accompagnement à la scolarité
- . des actions de prévention et activités socio culturelles
- . des actions collectives en direction des familles
- . des animations d'un Point Information Jeunesse et d'un Point Jeunes
- . des interventions sur des dispositifs pendant les vacances
- . etc.

Le rapport entendu, le conseil, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le principe de cette délégation de service public et autorise Monsieur le Président à engager les démarches d'appel d'offres prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

## **PROJET DE BIBLIOTHEQUE – ESPACE NUMERIQUE A CHINON**

Madame Ann CHEVALIER présente au conseil le projet de bibliothèque à Chinon, modifié à la demande du conseil réuni le 24 février dernier.

Elle explique qu'il a été tenu compte des demandes du conseil :

- . Réduction de la surface de 910 à 715 m<sup>2</sup>,
- . Diminution du coût des travaux de 1 735 000 € à 1 348 374 €.

De ce fait, le plan de financement laisse un reste à charge à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, après les subventions escomptées de l'Etat et de la Région, de 666 000 euros auxquels il conviendra de rajouter le coût de 50 places de stationnement pour 53 000 euros.

Madame Ann CHEVALIER précise également que les coûts de fonctionnement seront contenus et qu'il ne sera procédé à aucun nouveau recrutement.

Cet exposé entendu, le conseil ouvre le débat :

- Monsieur Daniel HANNEQUART demande si un emprunt est prévu pour financer cet équipement : ce n'est pas le cas pour le financement des crédits inscrits en 2015.
- Monsieur Patrice CHARRIER demande si les actions conduites à l'extérieur de la bibliothèque par l'équipe actuelle de Chinon continueront. Madame Ann CHEVALIER répond qu'elles le seront par l'ensemble des équipes du réseau de lecture.
- Madame Corinne LEROY demande si des financements européens ou du Conseil Départemental sont possibles.

Monsieur Jean-Luc DUPONT lui répond que ce n'est pas le cas pour les fonds européens. En revanche, c'est possible pour le Département, mais dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Solidaire.

- Monsieur Bernard CHATEAU prend alors la parole pour exposer la position des élus de BEAUMONT EN VERON qui voteront majoritairement en faveur du projet :

- . ce projet est reconnu comme étant nécessaire au regard de l'état de la bibliothèque existante,
- . il a été engagé avant la fusion
- . la plupart des remarques formulées lors du dernier conseil ont été prises en compte et l'impact sur les coûts de fonctionnement a été étudié.

Cependant, il note que la conception aurait pu être plus simple et la surface davantage diminuée. La localisation ne lui semble pas bonne et demande si une étude de sol a été effectuée. Sur ce dernier point, Monsieur Jean-Luc DUPONT répond que la construction est prévue sur pieux.

- Monsieur Denis FOUCHÉ regrette le niveau trop élevé de la rémunération de l'architecte et souhaite vivement que le projet ne dérive pas de nouveau en ce qui concerne la surface. Monsieur Jean-Luc DUPONT le rassure sur ce dernier point.

Après ce débat, le conseil se prononce à l'unanimité pour la réalisation de cet équipement à la condition que le financement sollicité auprès de la DRAC (764 000 euros) soit obtenu, moins deux abstentions de Monsieur Rémi DELAGE et de Monsieur Vincent NAULET.

Monsieur Vincent NAULET explique ainsi son vote : il considère que le territoire dispose déjà d'une médiathèque, ce qui aurait justifié la construction d'un bâtiment encore moins important.

## EAU ET ASSAINISSEMENT

Sur proposition de Monsieur Jacques AUPIC, le conseil approuve :

- une convention de rétrocession des réseaux Eaux Pluviales et Eaux Usées avec Val Touraine habitat dans le secteur « Le Ruisseau » à Chinon,
- la modification des statuts du SIVEER qui devient « Eaux de Vienne – SIVEER ».

## SPANC

Monsieur Jacques AUPIC est élu Président de séance, en vertu de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la présentation du Compte Administratif du SPANC :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement :	31 228,43 €
Recettes de Fonctionnement :	24 925,32 €
Résultat de l'exercice :	-6 303,11 €
Déficit antérieur reporté :	-6 285,45 €
Résultat Final :	-12 588,56 €



## ... SPANC

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement :	24 925,32 €	Reste à Réaliser
Recettes d'Investissement :	31 228,43 €	0,00 €
Résultat de l'exercice :	6 303,11 €	
Excédent antérieur reporté	6 303,11 €	
Résultat Final :	12 606,22 €	0,00 €
Résultat d'Investissement y compris les RAR :	12 606,22 €	

Le Compte Administratif 2014 du budget annexe du SPANC est adopté à l'unanimité, Monsieur Jean-Luc DUPONT s'étant retiré au moment du vote.

Monsieur Jean-Luc DUPONT reprend alors la présidence de la séance et Madame Marie-Françoise GENET propose au conseil de prononcer, en accord avec Madame la Trésorière, la clôture du Budget annexe du SPANC qui ne comporte plus que deux écritures réelles et de l'intégrer dans le Budget annexe « Assainissement affermage ».

Le conseil approuve cette clôture et procède à la consolidation des résultats des deux budgets et à leur affectation ainsi qu'il suit :

Résultat section d'exploitation du service assainissement DSP	284 039,71 €
Résultat section d'exploitation du Budget SPANC	- 12 588,66 €
Résultat consolidé	271 451,05 €
<hr/>	
Résultat section d'investissement du service assainissement DSP	- 138 044,13 €
Résultat section d'investissement du Budget SPANC	12 606,22 €
Résultat consolidé	- 125 437,91 €
<hr/>	
Dépenses RAR Budget Assainissement DSP	46 000,00 €
Besoin de financement Section d'investissement	171 437,91 €
<b>AFFECTATION DES RESULTATS PROVISOIRES</b>	
001 Déficit d'investissement reporté	- 125 437,91 €
Compte 106 Réserves	171 437,91 €
Compte 002 Excédent reporté	100 013,14 €



## VOTE DES BUDGETS 2015

### BUDGET ANNEXE BATIMENTS ECONOMIQUES 2015

- Le conseil vote à l'unanimité le Budget annexe Bâtiments Economiques 2015 :

Section de Fonctionnement	339 530 €
Section d'Investissement	765 956 €

### BUDGET ANNEXE ABBAYE DE SEUILLY 2015

- Le conseil décide à l'unanimité la reprise anticipée des résultats ainsi qu'il suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement :	190 453,44 €
Recettes de Fonctionnement :	166 923,53 €
Résultat de l'exercice :	-23 529,91 €
Déficit antérieur reporté :	0,00 €
Résultat Final :	-23 529,91 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement :	80 048,93 €	Reste à Réaliser	0,00 €
Recettes d'Investissement :	80 370,66 €		
Résultat de l'exercice :	321,73 €		
Déficit antérieur reporté	-4 050,31 €		
Résultat Final :	-3 728,58 €		0,00 €
Résultat d'Investissement y compris les RAR :	-3 728,58 €		

- Et affecte ainsi le Résultat :

Compte 001 déficit reporté	3 728,58 €
Compte 002 déficit reporté	23 529,91 €

- Le conseil vote à l'unanimité le Budget annexe Abbaye de Seully 2015 :

Section de Fonctionnement	240 418 €
Section d'Investissement	85 937 €

### BUDGET ANNEXE REGIE EAU 2015

- Le conseil décide à l'unanimité la reprise anticipée des résultats ainsi qu'il suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement :	995 725,65 €
Recettes de Fonctionnement :	976 016,53 €
Résultat de l'exercice :	-19 709,12 €
Excédent antérieur reporté :	286 751,29 €
Résultat Final :	267 042,17 €



**... BUDGET ANNEXE REGIE EAU 2015**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses d'investissement :	63 455,96 €	Reste à Réaliser
Recettes d'investissement :	192 262,89 €	227 760,00 €
Résultat de l'exercice :	128 806,93 €	
Excédent antérieur reporté	9 781,43 €	
Résultat Final :	138 588,36 €	-227 760,00 €
Résultat d'Investissement y compris les RAR :	-89 171,64 €	

- Et affecte ainsi le Résultat :

Compte 106 Réserves :	89 171,64 €
Compte 001 excédent reporté	138 588,36 €
Compte 002 excédent reporté	177 870,53 €

▪ Le conseil vote à l'unanimité le Budget annexe Régie d'Eau 2015 :

Section d'Exploitation	1 122 641 €
Section d'Investissement	425 790 €

**BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT 2015**

▪ Le conseil décide à l'unanimité la reprise anticipée des résultats ainsi qu'il suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de Fonctionnement :	673 129,26 €
Recettes de Fonctionnement :	727 554,41 €
Résultat de l'exercice :	54 425,15 €
Excédent antérieur reporté :	279 218,75 €
Résultat Final :	333 643,90 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses d'Investissement :	1 014 856,35 €	Reste à Réaliser
Recettes d'Investissement :	1 216 029,36 €	97 700,00 €
Résultat de l'exercice :	201 173,01 €	
Déficit antérieur reporté	-272 928,63 €	
Résultat Final :	-71 755,62 €	-97 700,00 €
Résultat d'Investissement y compris les RAR :	-169 455,62 €	

- Et affecte ainsi le Résultat :

Compte 106 Réserves :	169 455,62 €
Compte 001 déficit reporté	71 755,62 €
Compte 002 excédent reporté	164 188,28 €

### ... BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT 2015

- Le conseil vote à l'unanimité le Budget annexe Régie d'Assainissement 2015 :

Section d'Exploitation	987 689 €
Section d'Investissement	636 383 €

### BUDGET ANNEXE EAU AFFERMAGE 2015

- Le conseil décide à l'unanimité la reprise anticipée des résultats ainsi qu'il suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement :	285 386,06 €
Recettes de Fonctionnement :	510 926,53 €
Résultat de l'exercice :	225 540,47 €
Excédent antérieur reporté :	557 062,04 €
Résultat Final :	782 602,51 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement :	241 446,94 €	Reste à Réaliser	0,00 €
Recettes d'Investissement :	172 752,58 €		
Résultat de l'exercice :	-68 694,36 €		
Excédent antérieur reporté	96 894,00 €		
Résultat Final :	28 199,64 €		0,00 €
Résultat d'Investissement y compris les RAR :	28 199,64 €		

- Et le conseil affecte ainsi le Résultat :

Compte 001 excédent reporté	28 199,64 €
Compte 002 excédent reporté	782 602,51 €

- Le conseil vote à l'unanimité le Budget annexe Eau Affermage 2015 :

Section d'Exploitation	1 201 042 €
Section d'Investissement	1 041 311 €

### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AFFERMAGE 2015

- Le conseil vote à l'unanimité le Budget annexe Assainissement Affermage 2015 :

Section d'Exploitation	849 839 €
Section d'Investissement	765 513 €

## BUDGET GENERAL 2015

▪ Le conseil décide à l'unanimité :

- la reprise anticipée des résultats ainsi qu'il suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement :	30 965 557,19 €
Recettes de Fonctionnement :	33 423 357,01 €
Résultat de l'exercice :	2 457 799,82 €
Excédent antérieur reporté :	14 030,06 €
<b>Résultat Final :</b>	<b>2 471 829,88 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement :	14 907 358,88 €	Reste à Réaliser 8 968 408,00 €
Recettes d'Investissement :	12 496 772,28 €	867 930,00 €
Résultat de l'exercice :	-2 410 586,60 €	
Excédent reporté	10 580 272,49 €	
<b>Résultat Final :</b>	<b>8 169 685,89 €</b>	<b>-8 100 478,00 €</b>
<b>Résultat d'Investissement y compris les RAR :</b>	<b>69 207,89 €</b>	

- Et affecte ainsi le Résultat :

<b>Compte 001 excédent reporté</b>	<b>8 169 685,89 €</b>
<b>Compte 002 excédent reporté</b>	<b>2 471 829,88 €</b>

▪ Le Budget Général 2015 de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire est présenté ainsi :

Section de Fonctionnement	31 234 028 €
Section d'Investissement	16 313 316 €

Monsieur Bernard CHATEAU a fait observer qu'il conviendrait de prévoir la réalisation de la Tourette du Velors, classée à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Monsieur Jean-Luc DUPONT répond qu'une demande sera faite auprès de la DRAC.

Monsieur Daniel HANNEQUART fait observer que les charges de personnel représentent le poste le plus important de la section de fonctionnement et demande une présentation de l'état du personnel par service avant et après cette fusion pour un prochain conseil communautaire.

Monsieur Jean-Luc DUPONT évoque la mutualisation des services en cours et l'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil pour la petite enfance à Avoine qui explique en partie l'augmentation des frais de personnel.

Après cet échange de vue, le Budget est voté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Luc DUPONT remercie chacun, services de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et Vice-Présidents pour le travail effectué pour construire ces budgets.

## QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil a pris connaissance des décisions prises par le Président jointes au Rapport de Présentation avec la convocation du Conseil en date du 25 MARS 2015.

Monsieur Vincent NAULET demande des précisions sur un marché de voirie, précisions qui lui sont fournies par Monsieur Denis FOUCHÉ.

- Monsieur Denis MOUTARDIER revient sur la délibération prise lors du conseil précédent autorisant le Président à signer une convention avec le Conseil Général pour la mise en place du logiciel PEGASE sous certaines conditions.

Il informe le conseil que ces conditions sont pour la plupart remplies et que le Président peut donc valablement signer la convention.

Fait à Avoine le 10 AVR. 2015  
Affiché à CHINON, AVOINE et CINAIS le 10 AVR. 2015

Le Secrétaire de séance  
Martine MILLET



Le Président  
Jean-Luc DUPONT

